Ville de
Gournay
sur
Marne

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

PROJET ÉDUCATIF DE LA VILLE DE GOURNAY-SUR-MARNE

2018/2021

SOMMAIRE

P. 3 - INTRODUCTION

P. 4 - I – PRÉSENTATION DE LA VILLE
P. 4 - 1. Le positionnement géographique
P. 4 - 2. Les jeunes et les personnes âgées
P. 5 - 3. Le logement
P. 5 - 4. La population active
P. 5 - 5. Les équipements de Gournay-sur-Marne

P. 6 - II – PÉRIMÈTRE DU PROJET ET PUBLIC CIBLÉ
P. 6 - 1. Le public ciblé
P. 6 - 2. Les structures municipales
P. 8 - 3. Les atouts et contraintes du territoire

P. 10 - III – CONTENU DU PROJET ÉDUCATIF
P. 10 - 1. Les objectifs éducatifs du projet éducatif
P. 10 - 2. Les différents axes du projet éducatif
P. 14 - 3. La mise en œuvre du projet éducatif et son évaluation

P. 16 - IV – ACTIONS DÉVELOPPÉES DANS LE CADRE DU PROJET ÉDUCATIF
P. 16 - 1. Les ressources mobilisées
P. 16 - 2. Les actions en direction de la petite enfance
P. 18 - 3. Les actions réalisées entre la Municipalité et l'Education Nationale
P. 20 - 4. Les actions périscolaires et extrascolaires
P. 22 - 5. Les actions en direction de la jeunesse

P. 26 - CONCLUSION

INTRODUCTION

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 a autorisé les communes à proposer une organisation du temps scolaire sur 4 jours, sortant ainsi du cadre de la réforme des rythmes scolaires. Parents et enseignants ont été favorables à ce retour à 4 jours à plus de 70 %.

Le CDEN du 04/07/2017 a émis un avis favorable au retour à la semaine des quatre jours dans les écoles de la Commune. C'est ainsi que les écoliers de la Ville ont repris l'école à la rentrée de septembre 2017 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

De fait, le PEdT arrivé à échéance le 30/06/2017 et n'ayant pas été reconduit par voie de conséquence, est devenu caduque.

Le 27 février 2018, le Ministre de l'Education Nationale, Jean-Michel BLANQUER, en réponse à notre courrier du mois de décembre 2017, nous a confirmé que la réécriture d'un nouveau PEdT était réalisable en vue de la conclusion d'une nouvelle convention entre la Mairie, la DDCS, l'Education Nationale et la CAF.

La ville de Gournay-sur-Marne maintient donc sa volonté de participer au développement dynamique d'un Projet Educatif Territorial concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes Gournaysiens.

En effet, si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et à la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle ne peut, seule, atteindre ces objectifs. C'est pourquoi la politique éducative conduite à l'échelle de la ville s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs que sont les enseignants, les parents, les animateurs, les ATSEM, les intervenants associatifs, les animateurs sociaux et les intervenants de la petite enfance.

La manière dont un enfant met à profit son temps en dehors de la classe est importante pour sa réussite scolaire, l'épanouissement de sa personnalité et son apprentissage de la vie sociale.

L'enfant tirera d'autant mieux parti de son temps libre que celui-ci sera articulé, équilibré et concerté.

L'équipe municipale ne souhaite pas seulement placer l'enfant, apprenti citoyen, au centre d'une complémentarité éducative et favoriser l'accès et la diversité des savoirs et des aptitudes à acquérir, mais le petit enfant, l'enfant, l'adolescent et le jeune de 0 à 18 ans.

Celle-ci veut aussi dans ce contexte, mettre en synergie les acteurs institutionnels et associatifs, structurer le partenariat éducatif et établir une meilleure articulation entre les différents temps de vie de l'enfant en maintenant un partenariat et une coordination des acteurs de la communauté éducative, en consolidant l'offre d'activités éducatives, culturelles et sportives dans l'intérêt de l'enfant. C'est l'un des objectifs de la Municipalité.

Les enjeux de la mise en œuvre de ce projet sont donc multiples :

> Un enjeu sociétal en permettant l'accès de tous à des activités artistiques, culturelles, sportives et citoyennes, et à caractère intergénérationnel ;

> Un enjeu de mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative et même au-delà, dans l'intérêt de l'enfant.

I - PRÉSENTATION DE LA VILLE

1. Le positionnement géographique

Gournay-sur-Marne est une ville qui s'étend sur 1,68 Km² en grande partie pavillonnaire. Son château du XVII^{ème} siècle, où est établie la mairie, et ses bords de Marne en font une ville atypique pour la Seine-Saint-Denis.
Sa situation géographique limitrophe au département de la Seine-et-Marne en fait une ville excentrée du 93 dont Le Raincy est la sous-préfecture et Noisy-le-Grand le canton.
Gournay-sur-Marne, fait partie depuis le 1er janvier 2016 d'un nouveau territoire, dénommé Grand Paris Grand Est, crée dans le cadre de la loi instaurant la Métropole du Grand Paris. Ce nouveau territoire regroupe 14 communes : Clichy-sous-Bois, Coubron, Livry-Gargan, Le Raincy, Montfermeil, Gagny, Noisy-le-Grand, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Rosny-sous-Bois, Villemomble, Pavillons-sous-bois, Vaujours et Gournay-sur-Marne.
Le département de la Seine-Saint-Denis est un département où la population rencontre majoritairement des difficultés, nombre de communes sont considérées comme sensibles et prioritaires au sens des Politiques publiques. Divers indicateurs peuvent être cités : nombre de bénéficiaires de minima sociaux, familles monoparentales, taux de chômage, délinquance...

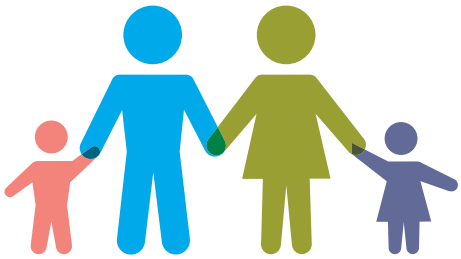

Gournay-sur-Marne est une petite commune. La population depuis quelques années est aussi confrontée à un taux de chômage en augmentation et à une forte progression des familles monoparentales. Mais les besoins de la population sont différents de la majorité des communes du 93. Ils impliquent l'existence d'infrastructures coûteuses à financer.
Le département regroupe environ 1 500 000 habitants. La population de la commune représente donc 0.43 %. Celle-ci est en hausse par rapport au dernier recensement et a connu une évolution constante ces vingt dernières années : de 5 921 habitants en 1999 à environ 6 927 au 1er janvier 2018.

2. Les jeunes et les personnes âgées

Jusqu'à il y a cinq ans, les jeunes et les séniors, n'avaient aucun lieu commun et ne partageaient rien. Aujourd'hui, grâce aux projets développés par la Ville, aux associations, aux événements municipaux et à l'ouverture de la Maison Pour Tous (MPT), ces populations se préoccupent les unes des autres. Elles se rencontrent et partagent des activités.
Cette évolution est très positive et semble nécessaire au regard des données démographiques de la Commune (base Rp 2014 du bilan territorialisé 2017 sur Grand Paris - Grand Est de la Direction de la Stratégie et de l'Organisation de l'Évaluation du Conseil départemental du 93) :

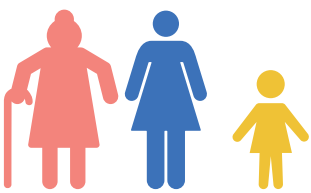

De 0 à 19 ans	1616
De 20 à 59 ans	3539
60 ans et plus	1480

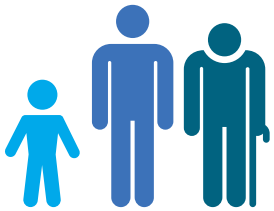

3. Le logement

La physionomie de la ville a évolué, mais Gournay-sur-Marne reste avant tout une ville résidentielle et de faible densité au regard de la moyenne départementale. Les réalisations de logements collectifs s'intègrent dans des opérations immobilières de taille moyenne.
De plus les ventes de maisons individuelles se font par la cession d'une personne seule ou en couple à l'acquisition par une famille avec enfants en âge scolaire.
Actuellement, Gournay-sur-Marne compte 6927 habitants, c'est une petite commune, mais la population est en hausse constante car la densification voulue par l'Etat impose le développement de programmes de constructions dans le collectif alors que 80 % de la commune est en zone inondable et que les constructions sont soumises à la fois aux règles imposées par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) et aux règles régissant les monuments historiques.
La mixité sociale étant une véritable volonté de la Municipalité adossée à la loi sur les logements sociaux, la ville a construit des logements ces 10 dernières années. L'effort en faveur du logement social va se poursuivre.
Toutefois, le fait de se situer en zone inondable limite la hauteur des constructions. De plus, la commune est confrontée à la rareté et au coût élevé du foncier.
Globalement, on peut constater que le logement collectif amène beaucoup plus d'enfants. Il y a là un réel contexte de rajeunissement qui amène à plus ou moins long terme une augmentation considérable des effectifs d'enfants dans toutes les structures de la ville.

4. La population active

D'après le dernier recensement, 50% de la population est active. Dans la commune le taux de chômage est de 6.3 %, d'où une fréquentation importante des enfants dans les structures de la Ville, car dans la plupart des foyers les deux parents travaillent et leur activité professionnelle n'est pas à Gournay-sur-Marne.

5. Les équipements de Gournay-sur-Marne

La commune de Gournay-sur-Marne possède en plus des infrastructures sportives, administratives ou culturelles, une école maternelle (11 classes), une école élémentaire (21 classes), et un collège (16 classes). Le lycée de secteur se trouve sur la commune de Noisy-le-Grand. Gournay-sur-Marne fait partie de la circonscription Neuilly-sur-Marne et Neuilly Plaisance.
La cantine municipale assure les repas du déjeuner pour les différents équipements municipaux et pour toutes les tranches d'âge.
Il y a deux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) très fréquentés dans lesquels environ 70 % des enfants de la Ville sont inscrits.
Deux centres multi accueil dans lesquels sont inscrits environ 80 enfants.
Un centre social, la Maison Pour Tous, ouvert début octobre 2016.

II – PÉRIMÈTRE DU PEDT

1. Le public visé

La volonté de l'équipe municipale est de toucher tout le public âgé de 0 à 18 ans. La cible est donc importante en terme quantitatif, environ 1 800 enfants, et les projets menés et à mener nombreux.
En détail, l'objectif de ce PEdT est de toucher :

> Les enfants ne fréquentant pas encore l'école ;
> Les enfants fréquentant les deux écoles de la Ville ;
> Les enfants fréquentant le collège de la Ville même s'il ne s'agit pas là d'une structure municipale ;
> Les enfants fréquentant le lycée ou ayant débuté récemment une vie professionnelle.

2 . Les structures municipales et associatives concernées par le PEdT

● **Les deux Multiaccueils de la Ville :**

> **Les Petits Poucets :** Accueille les enfants de 3 à 18 mois. 30 places ouvertes. Le taux de pression est de 1.5 c'est à dire que pour 1 place ouverte il y a 1,5 demandes.
> **Les Minimômes :** Accueille les enfants de 18 à 36 mois. 30 places ouvertes. Le taux de pression est de 1.15 c'est à dire que pour 1 place ouverte il y a 1,15 demandes.

● **Le Relais d'Assistants Maternels (RAM) :**

Accueille les assistants maternels de la Ville avec les enfants sous leur responsabilité ainsi que les familles pour les aider dans la recherche des modes de garde.

● **Les deux écoles de la Ville :**

> **L'école maternelle du Château**

Située dans le parc de la Mairie, à proximité de la cuisine centrale, elle se compose de 11 classes à raison de 27 élèves par classe.
Un agrandissement prévoit 4 classes supplémentaires, une salle pour les équipes pédagogiques et une salle mixte bibliothèque/motricité à l'horizon de la rentrée scolaire 2019.
8 ATSEM, agents de la Ville, sont à disposition de l'école. Ces personnels interviennent aussi dans les accueils de loisirs pendant les congés scolaires.

> **L'école élémentaire des Pâquerettes :**

Située en plein cœur de Ville, à proximité immédiate du complexe sportif, elle se compose de 21 classes à raison de 26 élèves par classe en moyenne. Un agrandissement prévoit 5 classes supplémentaires à l'horizon de la rentrée scolaire 2019, ainsi qu'une nouvelle cantine. Composée de trois bâtiments, il s'agit de l'une des plus grosses écoles du département.

● **Le service éducation jeunesse et les deux accueils de loisirs sans hébergement :**

Le service propose des stages pendant les «petites» vacances ainsi que des séjours en hiver et en été, et développe de nombreuses actions en direction des jeunes.

> **Les Chenapans :** Accueille les enfants ayant atteint l'âge pour être scolarisés à l'École maternelle. 120 places ouvertes.

> **L'île aux enfants :** Accueille les enfants ayant atteint l'âge pour être scolarisés à l'École élémentaire. 130 places ouvertes.

● **Le service des sports :**

> **Le complexe sportif Jean Claude Bouttier :** Composé d'un dojo, d'un terrain de football synthétique, d'un gymnase, d'une salle de danse, de terrains de tennis, d'une salle de musculation, d'un terrain multisports dit «city stade» et d'une table de tennis de table extérieure.

> **Un éducateur sportif diplômé :** Responsable du service des sports, il intervient dans les écoles sur le temps scolaire. Il vient en appui de l'enseignant dans le cadre du projet sportif de l'école. Il anime les stages ados.

● **Le centre social de la Commune : la Maison Pour Tous (MPT)**

> Installé dans les locaux d'un ancien centre de loisirs, la MPT a ouvert ses portes le 3 octobre 2016. Ouverte à toute la population sans distinction d'âge, de sexe, d'origine, de religion et de nationalité, la MPT propose des activités et animations qui se déroulent dans ses locaux ou plus exceptionnellement à l'extérieur. Elle est un acteur de la vie sociale de la commune. Les professionnels qui y travaillent sont à l'écoute des habitants, soutiennent les initiatives des usagers et aident à la mise en place de projets.

La MPT développe des partenariats et des actions avec les autres services municipaux, les services d'autres partenaires et les associations locales. Agréée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, elle remplit des missions fondamentales :

> C'est un équipement de quartier à vocation sociale globale,

> C'est un équipement à vocation familiale et intergénérationnelle,

> C'est un lieu d'animation de la vie sociale,

> C'est un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices,

> Elle favorise et soutient la participation des habitants et l'échange social.

La MPT intègre la Maison Des Langues (MDL) qui propose aux Gournaysiens dès 7 ans des activités linguistiques variées centrées sur des aspects de civilisation, de culture et de tourisme.

Le Musée Eugène Carrière
On y découvre l'homme et l'artiste original que fut Eugène Carrière, Gournaysien. Sa vie et son œuvre sont retracées à travers des tableaux, dessins originaux, objets personnels, photographies d'époque, gravures anciennes... Le musée accueille régulièrement les écoles.

L'espace culturel Alain Vanzo
Véritable salle de spectacle, elle accueille la saison culturelle. Les écoles l'occupent pour leurs représentations théâtrales, chorales...

Le réseau associatif de la Ville
L'offre culturelle et artistique variée est très variée sur la Commune. A ce titre, elle compte 42 associations. 23 % de la population de la Ville adhère à au moins l'une d'elles.

3. Les atouts et contraintes du territoire

Les atouts

> Un territoire peu étendu, donc des déplacements facilités ; le centre Ville lieu de vie concentré, est devenu un vrai lieu de rencontre favorisant les échanges ;
> Une politique d'aide aux associations sportives et culturelles et d'initiations à travers l'école et les ACM.
> Une volonté politique forte de permettre à chaque enfant de la ville d'accéder à des parcours initiaux culturels et sportifs et de leur donner les mêmes chances ;
> Une collaboration entre l'Éducation nationale et les services municipaux, avec la mise à disposition de moyens humains et matériels, l'organisation commune de manifestations tels le cross, les olympiades, la prévention à la sécurité routière, l'attention portée au développement des nouvelles technologies, la construction et le financement de nombreux projets dans les domaines sportifs et culturels ;
> Des personnels formés et qualifiés dans les domaines de l'animation, du sport et de la culture, avec une exigence de qualité et de réactivité ;
> Une pratique d'actions transversales des services municipaux autour de thématiques et d'actions ponctuelles et récurrentes ; une communication entre les services qui facilite le maillage et la connaissance des publics ;
> Des projets pédagogiques développés par les structures municipales, depuis de longues années ;
> Des actions « passerelles » systématiques entre les différentes classes d'âges et structures : ainsi des liens sont créés entre les « grands » et les enfants : des établissements d'accueil de la petite enfance et les centres de loisirs maternels, les « grands » des centres de loisirs maternels et le centre de loisirs élémentaire, et ainsi de suite jusqu'au service chargé d'accueillir les adolescents de 11 à 17 ans (stages sportifs, séjours...).

Les contraintes

> La taille des structures :

>> Les écoles ont des effectifs parmi les plus importants du département (311 enfants pour l'école maternelle, 510 pour l'école élémentaire) ; avec les constructions à venir, des solutions doivent être trouvées pour accueillir davantage alors que les espaces sont très restreints et soumis au PPRI rouge parfois (cas de l'école maternelle) ;

>> Compte tenu du profil des familles et de l'augmentation de la population, de plus en plus de places en ALSH seront nécessaires alors même que les capacités maximales des structures actuelles sont souvent atteintes.

> L'école maternelle est un peu éloignée des différents équipements municipaux mais le service transport de la Ville met quotidiennement au service des écoles et des ACM (quotidiennement, le mercredi et lors des vacances scolaires) 2 cars permettant :

>> Les transports des enfants de l'école maternelle du Château vers les structures et les ACM (1er trimestre) ;

>> Les transports des enfants dans la ville pour les sorties des mercredis et des vacances scolaires ;

>> Les transports à disposition des structures petite enfance, des écoles primaires et du collège.

> Les ASLH sont souvent vus comme des garderies et non comme des acteurs à part entière de l'éducation des enfants même à travers projets pédagogiques réfléchis et mis en œuvre par les équipes du service éducation jeunesse.

> La commune est principalement résidentielle avec un taux d'activité de la population important et des disponibilités de parents parfois réduites d'où une fréquentation importante des structures par les enfants ; cependant, les familles sont régulièrement invitées pour des portes ouvertes dans les différentes structures d'accueils de loisirs et y viennent volontiers.

III - LE CONTENU DU PROJET ÉDUCATIF, SES PRINCIPES

1. Les objectifs éducatifs du projet

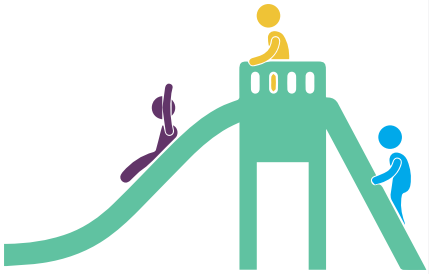

Ils s'inscrivent dans une réflexion plus globale de la place de l'enfant dans la société, d'une meilleure connaissance de ses besoins et contre un certain morcèlement de sa journée. Ils s'appuient sur de nombreux constats d'experts scientifiques et de pédagogues, afin de favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement de l'adulte en devenir.

L'objectif du projet éducatif de la ville est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre d'une part, les projets des écoles qui doivent idéalement mobiliser l'ensemble des professeurs des écoles et donc toucher toutes les classes et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires et extrascolaires en prolongement et en complément du service public d'éducation.

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents fonde la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent. Il faut accepter que dans ces temps il y ait des moments où l'enfant ne fasse rien, le fasse seul ou différemment et en dehors de toute offre structurée, sous la surveillance d'un adulte référent.

Le Projet Educatif permet de réfléchir ensemble à l'éducation des enfants et de rechercher de la cohérence dans la diversité des modes d'intervention.

L'objectif est que les adultes différents dans leurs fonctions et leurs rôles arrivent d'une part à mettre en concordance leurs compétences et d'autre part à se mettre d'accord pour construire un plan d'action basé sur des engagements partagés par tous les partenaires :

> Dans chaque école, les équipes enseignantes sont responsables de la mise en œuvre des objectifs et des programmes de l'école, tels que définis par la loi ;

> L'articulation cohérente entre les pédagogies mises en œuvre durant les temps scolaires et les temps périscolaires sera régulièrement recherchée. Elle pourra être déclinée plus largement dans les projets d'école.

Le projet éducatif de la ville intègre l'ensemble des données économiques de la ville, les priorités de la politique éducative des élus et de l'Éducation Nationale. Il instaure les conditions d'une continuité d'accueil globale, cohérente et partagée, au service de chaque enfant et ce durant toute l'année scolaire.

2. Les différents axes du projet éducatif de la Ville

Tous les axes présentés dans le projet éducatif de la ville s'inscrivent dans le projet municipal et sont voués à se développer. Ces cinq axes se caractérisent par une composante essentielle des actions municipales, c'est donc un élément majeur du projet éducatif.

AXE I
PRENDRE L'ENFANT DANS SA GLOBALITÉ

Il s'agit de considérer que l'enfant n'est pas tantôt un élève, tantôt un participant à des activités scolaires, tantôt un enfant jouant dans un parc, une aire de jeux ou circulant dans la rue.

1. La coéducation

Il est nécessaire de mettre en place un partenariat au niveau institutionnel comme au niveau des acteurs de terrain et de prendre en compte les actions des familles, de l'école, et plus généralement, du milieu dans lequel évolue l'enfant :

- La famille, ses composantes, sa culture doivent être connues, reconnues, respectées et prises en compte par les équipes d'animation. Les problèmes éventuels d'intégration sociale ou culturelle doivent être pris en compte dans le quotidien de la vie des co-éducateurs. Des temps formalisés de dialogue, d'échange avec les familles doivent être institués, les parents doivent être aussi associés naturellement au fonctionnement même des établissements et durant des manifestations diverses. L'action durant les temps de loisirs doit être complémentaire avec l'école. Les relations avec les chefs d'établissements enseignants doivent permettre de favoriser les repères des enfants.
- Ensuite le milieu, l'environnement, les copains ou les autres adultes référents de l'enfant doivent également être appréhendés par les équipes, notamment à travers le contact avec les associations sportives.

2. La continuité

Le second élément de la globalité de l'enfant est d'assurer une continuité dans l'action menée et dans les repères donnés malgré la multiplicité des intervenants autour de l'enfant.

Dès lors le projet pédagogique de chaque ACM et de chaque école, devient fondamental et garant de cette continuité. Les projets pédagogiques des multiaccueils doivent tendre aussi vers une homogénéisation progressive, au gré des rotations du personnel entre les deux structures.

La communication est nécessaire et primordiale entre les acteurs éducatifs :

- Parents/Auxiliaires de puériculture ;
- Parents/Enseignants/Directeurs des ACM ;
- Parents/Jeunes/Animateurs sociaux.

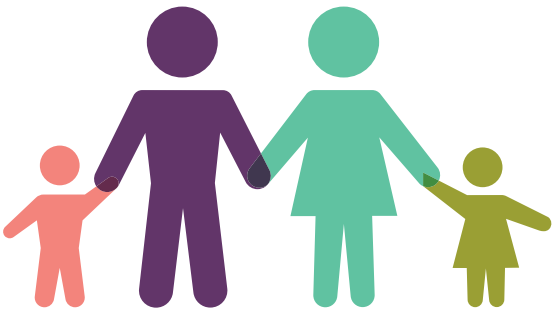

AXE II
RESPECTER LES RYTHMES DE VIE DE L'ENFANT

Il s'agit de mieux prendre en compte les rythmes biologiques de l'enfant. Il s'agit également de respecter dans un cadre collectif les aspirations individuelles. Il s'agit enfin d'éviter des ruptures entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

1. Les besoins biologiques

Il s'agit de privilégier la concentration le matin, les activités exigeant le plus de disponibilités intellectuelles et de réserver l'après-midi plutôt à des activités sportives, de découverte ou de loisirs. Il s'agit également de prendre en compte les temps de sommeil ou plus généralement les temps de repos mêmes pour des enfants qui n'ont pas l'âge maternel.
Les équipes veilleront à proposer un éventail d'activités variées pour permettre à l'enfant de faire des choix en fonction de son propre rythme. Au-delà, il s'agit de respecter l'intégrité morale, physique et affective de l'enfant.

2. Les aspirations individuelles

Les ACM fonctionnent dans un cadre collectif qui peut être contraignant pour l'individu. Il en va de même pour les multiaccueils.
Les équipes doivent donc permettre l'expression des désirs de l'enfant et les prendre en compte dans la limite de ses possibilités pour faire en sorte que les enfants prennent plaisir à fréquenter les structures.
Par ailleurs, chaque temps de vie quotidienne de l'enfant doit être pris en compte :

- Les temps dits « libres » ou « non menés ». Si ces moments sont des temps où l'enfant est « sujet », c'est-à-dire qu'il peut décider à tout moment, sans contrainte, de changer d'avis (il ne s'engage pas sur un objectif, une activité, un résultat), ils doivent être des temps réfléchis, encadrés, aménagés où l'animateur est présent et actif ;
- Les temps du repas, qui sont des moments privilégiés d'apprentissage, de convivialité et d'échange (prendre son temps) ;
- Les temps d'accueil sont des moments privilégiés où doit s'instaurer le dialogue entre parents, enfants et équipes.

3. La minimisation des ruptures

Les ruptures entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires doivent être atténuées prévoyant des transitions, des concertations entre les participants pour préserver les repères cognitifs et les règles de sécurité minimum. Les échanges entre les équipes sont de ce point de vue essentiels, même s'ils se jouent souvent sur des temps informels. Les visites de découverte des structures sont aussi facteurs de lien.

AXE III
MAINTENIR, ENRICHIR ET EXPLOITER LES ACQUIS SCOLAIRES

Sans se substituer à l'école et sans avoir une prétention éducative équivalente, mais complémentaire, les centres de loisirs peuvent avoir trois actions favorisant la réussite scolaire :

> Le maintien des acquis scolaires peut s'effectuer à travers l'organisation, lors du temps extrascolaire d'actions éducatives prolongeant à leur niveau et de façon ludique l'action scolaire : mettre en place un « bain culturel » permettant aux enfants de ne pas « désapprendre », ou éveiller leur curiosité, quelle que soit leur tranche d'âge.

> Compléter l'offre éducative en direction des enfants en apportant des activités supplémentaires culturelles, manuelles et artistiques définies dans les projets pédagogiques des structures en faisant en sorte que les enfants soient plutôt acteurs que consommateurs.

> Exploiter le travail scolaire doit consister à valoriser les compétences acquises de l'enfant, son savoir, à utiliser ses richesses, à lui faire faire plutôt que faire à sa place. Le jeu n'est pas neutre, il construit l'enfant et il n'est pas l'antonyme de l'éducation.

Toutefois, le temps du loisir doit rester un temps privilégié où le jeu et les vacances doivent garder tout leur sens.

AXE IV
RENDRE L'ENFANT CITOYEN

L'idée de la citoyenneté est de permettre à l'enfant d'être acteur et codécideur des règles de vie qui lui sont appliquées et respectueux des institutions françaises. Elle fait référence à la notion d'apprentissage de l'autonomie.

1. Apprentissage de l'autonomie

Il s'agit de faciliter et d'expérimenter les attitudes et comportements qu'auront les enfants à l'âge adulte. Il ne s'agit pas de laisser faire les enfants sous prétexte d'autonomie, mais d'accompagner cet apprentissage. Cet apprentissage doit se faire en cohérence avec le cadre familial d'évolution de l'enfant. Il nécessite également une cohérence parfaite de l'équipe d'animation.

2. Citoyenneté

Elle est complémentaire des actions précédentes puisqu'il s'agit d'impliquer l'enfant ou le groupe d'enfants dans le choix des règles de vie qui lui sont appliquées, de lui permettre de se rendre compte des nécessités et des contraintes collectives. Ainsi, donner la parole aux enfants, fait partie de cet objectif. De ce point de vue, les règles fixées se doivent d'être respectées d'autant mieux que l'on en est garant : (règles valables pour les enfants et les adultes). Les ACM, les Multiacceuils et la MPT doivent permettre aux enfants de jouir de droits, mais aussi d'apprendre à assumer des devoirs.
L'intergénérationalité doit être au cœur des projets et ce dans le souci permanent de « mieux vivre ensemble ». Des actions entre la Maison Pour Tous et le Multiaccueil les Minimômes ont vu le jour : les petits vont régulièrement à la MPT où les «anciens» racontent et lisent des histoires. D'autre part, à la rentrée de septembre 2017, un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a vu le jour et concerne les élèves de CM1 à la 4ème.

AXE V
FAIRE DE LA VILLE UN ESPACE ÉDUCATIF GLOBAL

L'enfant se construit à partir de repères. Une partie de ces repères est liée à une connaissance de la Ville, connaissance des lieux et de leur histoire.

- On devient citoyen et adulte dans une Ville d'autant mieux qu'on la connaît et que l'on appréhende ce qui se cache derrière ses murs. Donc, donner aux enfants la connaissance des lieux publics, des lieux insolites de leur cité, contribue à les construire et à les enrichir.
- La Ville est également porteuse d'histoire non pas d'une histoire magistrale, mais d'une histoire vivante, en évolution, dans laquelle l'enfant puis l'adulte est acteur, une histoire mouvante qu'il module et influence. La connaissance de ces repères historiques, de l'histoire de la cité, des petites histoires des quartiers permet à chacun de se construire ses propres racines, et de se sentir partie prenante d'une évolution globale même si les origines sont différentes. Il s'agit de permettre de se sentir proche de l'endroit où l'on vit (peut-être davantage que du lieu où l'on naît). Cette notion partie intégrante de la citoyenneté.

A ce titre, la Maison Pour Tous, le service des sports et le service éducation jeunesse construisent des «stages ados» pour les vacances scolaires (Toussaint, d'hiver et de printemps) de concert. Les élus du CMJ quant à eux apprennent toutes les semaines de leur Ville et découvrent régulièrement son fonctionnement.

3. La mise en œuvre du projet éducatif de la Ville et son évaluation

Constitution du Comité de Pilotage :
- Des représentants élus de la commune ;
- Un représentant de la circonscription ;
- Des membres des équipes pédagogiques ;
- Des représentants des parents d'élèves ;
- Des agents des services de la ville ;
- Des invités ponctuels.

Les réunions du comité de pilotage sont des temps de concertation, d'échange, de confrontation de point de vue, de mobilisation et d'évaluation des mesures mises en œuvre.

Dispositif d'évaluation

Chaque année, et plus si besoin, le comité de pilotage éditera un rapport d'activité, faisant apparaître les évolutions qualitatives et quantitatives du dispositif basées notamment sur des sondages et l'analyse fine des taux de fréquentation des activités proposées. Ce rapport mentionnera en particulier :

> L'évolution du respect des rythmes biologiques de l'enfant : des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution de la fatigue, la baisse de l'agressivité, le développement de l'attention en classe, un mieux-être à la maison, etc... seront élaborés collectivement ;

> Le développement des publics touchés et l'accessibilité des structures d'accueil : analyse de la nouvelle participation des enfants ne fréquentant pas actuellement les structures de la ville, et évolution des taux de remplissage de l'ensemble des structures d'accueil ;

> Le développement du partenariat entre les acteurs intervenant au quotidien auprès des enfants (enseignants, ATSEM, animateurs, services de la ville, parents).

Modalités de renouvellement du contrat ou modification du projet éducatif de la ville

Par tacite reconduction tous les trois ans, ou par avenant en cas de modification structurelle. Le projet éducatif de la Ville s'enrichira grâce aux différentes réunions du comité de pilotage

IV - LES ACTIONS DÉVELOPPÉES DANS LE CADRE DU PROJET ÉDUCATIF

1. Les ressources mobilisées

Financières

À l'heure actuelle, la CAF verse des prestations de service à la ville pour soutenir les activités périscolaires et extrascolaires, ainsi que des prestations sociales, dans le cadre par exemple du renouvellement du projet social de la MPT. Le contrat enfance jeunesse est aussi en cours de renouvellement pour ajuster les besoins de financement en fonction des actions proposées par la Ville toujours en augmentation face à ses moyens de plus en plus limités.
Le projet éducatif de la ville respectera la cohérence de ces dispositifs, il s'appuiera sur eux et visera à les renforcer.

Humaines

- Les associations sportives et culturelles de la ville ;
- Les services de la ville : Éducation/Jeunesse, enfance, culture, sports, services techniques, des animateurs diplômés BAFA, BPJEP, des EJE, des ATSEM, un éducateur sportif, le service restauration ;
- Des intervenants extérieurs selon les besoins ;
- Les enseignants ;
- Les conseillers pédagogiques ;
- Les parents.

2.Les actions en direction de la petite enfance

● **Structures concernées : Multiaccueils «Les Petits Poucets» et «Les Minimômes»**

OBJECTIFS : créer du lien entre les enfants et préparer les enfants des «Petits Poucets» à entrer aux «Minimômes».

DESCRIPTION : les deux Multiaccueils étant voisins, seulement séparés par un jardin et une grille, dès qu'il fait beau, les enfants des «Petits Poucets» envahissent le jardin et le jeu d'extérieur des «Minimômes». Ils se familiarisent ainsi avec leurs futurs camarades, avec les personnels de leur future structure et peuvent ainsi jouer dans la cour des grands !
De plus, une visite des locaux des «Minimômes» s'organise tous les ans en fin d'année scolaire afin que les «Petits Poucets» puissent s'approprier les lieux avant le grand jour. Aussi, les uns et les autres organisent des spectacles de marionnettes ou autres et tout le monde est invité à y assister.

FINANCEMENT : La Ville, la CAF.

C'est dans cette logique de liaison qu'à compter de la rentrée scolaire 2018, deux agents de chaque structure vont intégrer l'autre. Ainsi, les enfants arrivant aux Minimômes auront des personnels qu'ils connaissent. De plus, à terme, les projets pédagogiques des deux Multiaccueils seront liés par un fil conducteur autour duquel chaque équipe réalisera des projets d'activités.

● ***Structures concernées : Multiaccueil «Les Minimômes» et la MPT / Rencontres intergénérationnelles***

OBJECTIFS :

- Lutter contre l'isolement et la monotonie du quotidien des adhérents séniors de la MPT ;
- Créer et tisser du lien entre les personnes âgées et les enfants des « Minimômes » ;
- Permettre aux anciens et aux touts petits de se découvrir, de «s'apprivoiser » et de partager des moments de complicité.

DESCRIPTION : Les professionnels accompagnent le groupe d'enfants à la MPT où les séniors attendent pour les accueillir. Pendant 1 heure environ, les anciens racontent plusieurs histoires aux tous petits. Ils peuvent aussi faire des activités ludiques sur des petites tables comme de la pâte à modeler, des gommettes, de la peinture, du dessin. A la fin de la séance, un retour au calme est prévu par des chansons et l'écoute d'une petite histoire (lecteur CD). L'activité a débuté en février 2017 avec 6 enfants /6 à 7 anciens encadrés par 1 éducatrice de jeunes enfants et 1 auxiliaire de puériculture. La réussite de ces moments partagés a conduit en juillet 2017 a augmenter le groupe des petits et le groupe des anciens : 8 enfants / 9 anciens. Les anciens s'investissent dans l'accompagnement des trajets des petits. Ils ont participé à deux demi-journées, petits spectacles et goûter, au Multiaccueil «Les Minimômes». La fréquence est passée d'une fois par mois à 2-3 fois par mois. La MPT a acheté 2 tables rondes et 6 chaises adaptées à la taille des enfants. Des tapis de sol et des banquettes sont également utilisés. L'équipe du centre multi accueil «Les Minimômes» fournit le matériel pédagogique : livres, pâte à modeler, feutres, craies grasses, gommettes, lecteur cd, histoires audios.

FINANCEMENT : La Ville, la CAF.

● ***Structures concernées : Multiaccueil «Les Minimômes» et l'École maternelle du Château***

OBJECTIFS : permettre aux enfants qui vont vivre leur première entrée à l'école, de découvrir les lieux pour se familiariser avec ce nouvel environnement.

DESCRIPTION : tous les ans, les équipes du Multiaccueil «Les Minimômes» visitent, avec les enfants qui entreront en petite section de maternelle, l'école dans laquelle ils vont en théorie passer trois ans. Cette liaison se déroule au mois de juin pendant le temps scolaire. D'une durée d'une heure, elle permet aux enfants d'intégrer une classe, suivre une séance, visiter la cour et parfois assister à un spectacle organisé pour leur venue.

● ***Structure concernée : Le RAM***

Afin de développer la politique des modes de garde à Gournay-sur-Marne, le RAM a été créé fin 2015. Il permet d'accueillir les assistants maternels de la Ville et de créer un réseau d'échanges dans un lieu qui leur est dédié. Les parents en recherche d'assistant maternel peuvent également y trouver une source d'information relative aux contrats de travail, aux assistants agréés présents sur le territoire... Cette structure permet aussi aux assistants maternels de se professionnaliser car des formations sont financées et organisées tous les ans par la Ville sur de thèmes liés à la petite enfance. D'autre part, des activités sont organisées pour les enfants qui se retrouvent ainsi à jouer ensemble. Pour certains, cela fait partie des rares moments de socialisation avec d'autres enfants. Les activités organisées sont importantes dans la mesure où les assistants maternels s'occupent des enfants qui fréquenteront demain nos écoles.

FINANCEMENT : La Ville, la CAF.

3. Les actions entre la Municipalité et l'Éducation Nationale

Tous les ans, la Ville finance, au delà des frais de fonctionnement classiques des écoles et de l'aménagement des locaux, des projets proposés par les équipes pédagogiques dans le cadre de leurs projets d'écoles. Ainsi, pour l'année scolaire 2017/2018, les projets financés sont les suivants :

- Pour l'école maternelle du château :

Cette année, l'équipe éducative de l'Ecole du Château souhaite travailler autour des questions liées au jardinage et à la biodiversité via un projet global incluant notamment un potager et une classe de découverte. Ce projet, en lien direct avec le projet d'école, est le prolongement du précédent intitulé «*Les petits scientifiques*» qui a permis de découvrir des insectes avec des élevages installés dans chaque classe, de réfléchir au respect de l'environnement et de développer la démarche scientifique. Le projet jardinage comprend donc :

> En première partie : il consiste à **aménager le jardin** de la Police municipale prêté par la Mairie afin d'y installer un potager ; les espaces jardins de l'école maternelle seront aussi aménagés ; le service des espaces verts de la Ville sont associés à ce projet financé par la coopérative de l'école ; il permettra aux élèves de savoir où et comment jardiner, que planter et quand planter ; des animations pédagogiques auront lieu grâce à l'intervention de l'association Jardi'Anim ;

> **Une classe découverte :** le transport aller/retour s'effectuera en car ; quatre animateurs seront sur place, salariés de la société CAP MONDE, prestataire organisateur du voyage ; quatre enseignantes, ainsi que M^me^ Aubert, Directrice de l'école maternelle, quatre ATSEM et six bénévoles seront du voyage ; les priorités et les objectifs retenus pour la classe découverte sont les suivants : explorer le monde du vivant, des objets et des matières, mobiliser le langage dans toutes ses dimensions ; ce séjour contribuera à donner du sens aux apprentissages en favorisant le contact direct avec l'environnement naturel. Les 4 activités retenues sont :

>> "Land Art": les objectifs sont de développer l'imaginaire, faire ensemble, partager, créer, expliquer... (création d'un village d'insectes ou de lutins, d'un animal ou d'une chimère...) ;

>> "Les habitants de la forêt" : découverte de la biodiversité animale de la forêt (observation des insectes à la loupe, recherche d'indices laissés par les animaux, moulages d'empreintes...) ;

>> "La balade sensorielle" : découverte du milieu à travers les sens (premier contact ludique avec la forêt à travers le toucher, notions de diversités, de rareté et de respect de la nature...) ;

>> "Les petits scientifiques" : découverte de la flore, comprendre le fonctionnement d'une forêt (construction d'un arbre après en avoir recherché les caractéristiques...).

FINANCEMENT : La Ville, les familles.

● Pour l'école élémentaire des pâquerettes :

Les objectifs des projets pédagogiques de l'année sont présentés sont les suivants :

> **1- Initiation aux échecs :** deux types d'objectifs sont dégagés pour les 12 classes du projet :

>> **Sur le plan intellectuel :** le jeu d'échecs aide l'enfant à développer de nombreuses capacités (mémoire, visuelle et à long terme, concentration, repérage dans l'espace, esprit d'analyse, sens logique, déduction, esprit critique, imagination, anticipation)

>> **Sur le plan social :** le jeu d'échecs permet à l'enfant d'intégrer des notions essentielles à son évolution dans la société (respect d'autrui, respect des règles du jeu, acceptation de la défaite, maitrise de soi).

> **2 – Projet Kyn-Ball :** ce sport récent, créé au Québec, se joue avec une balle de 1,22 m de diamètre. Trois équipes constituées de quatre personnes s'affrontent sur un terrain de 20 m x 20 m. Le but est de servir le ballon à l'une des équipes adverses de façon à ce que cette dernière ne puisse la réceptionner avant qu'elle touche le sol. Trois joueurs maintiennent le ballon pendant que le quatrième le frappe. L'idée étant qu'au départ, ce projet toucherait une classe puis plusieurs ensuite. Ce sport développe des valeurs qui consistent à ne laisser aucun joueur sur le bord du terrain car tout le monde doit jouer pour pouvoir marquer un point.

> **3 – Sortie à SAMARA et à PROVINS :**

L'idée de ces visites est de donner une vision spiralaire de l'histoire aux élèves en visitant des sites choisis pour leurs caractéristiques en lien avec le programme de CM1 et plus particulièrement le mode de vie des gens à différentes périodes de l'histoire de l'antiquité à l'époque contemporaine.

> **4 - Journée en Normandie :** ce projet a un lien direct avec le programme d'histoire et de sciences en CM2. Les élèves vont visiter le mémorial de Caen notamment pour illustrer la seconde guerre mondiale et les plages du débarquement, ainsi que la formation et la protection des dunes.

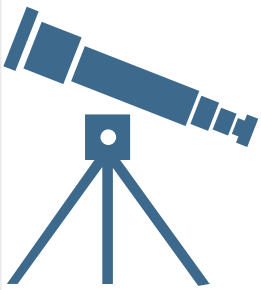

> **5 - Lunettes astronomiques :** dans les programmes de CM1 et de CM2, les élèves sont amenés à étudier les ombres et les lumières, l'univers et le système solaire, la lune. L'achat de trois lunettes astronomiques a été financé par la Commune pour permettre aux élèves de s'initier à l'observation de la lune de jour comme de nuit. Les lunettes seront aussi utilisées lors des soirées d'observation des planètes à l'école par exemple.

> **6 - L'école la plus drôle du monde :** ce projet touche l'ensemble des classes de l'école qui vont réaliser de nombreuses productions en arts visuels qui seront agrandies posées sur des affiches ou banderoles. Les thèmes pourront être le cinéma muet, le trompe l'œil, les jeux visuels en perspective... Chaque classe créera son propre drapeau pour l'organisation d'un défilé et du tournoi de Kyn ball qui aura lieu en fin d'année. Les drapeaux seront exposés lors des portes ouvertes et utilisés lors des grandes rencontres sportives comme les olympiades.

> **7 - Une journée au cirque :** né du concept de l'école de cirque et de créativité «Cherche Trouve» implantée sur l'île de loisirs de Cergy-Pontoise, cette journée pédagogique et artistique s'articule autour d'ateliers d'initiation au cirque et d'un spectacle offrant un chemin de découverte des arts du cirque. Cela permettra aux enfants de s'exprimer par la créativité, de développer la socialisation, de connaitre le monde du cirque, de développer la confiance en soi et des autres, un éveil corporel et une prise de conscience du corps. Enfin, ces ateliers renforcent l'intérêt du respect du cadre et de l'écoute des consignes au sein des activités collectives notamment.

FINANCEMENT : La Ville.
Outre le financement des nombreux projets, la Ville souhaite maintenir la dynamique partenariale avec les représentants de l'Éducation Nationale. Le passage à la semaine des quatre jours entraîne de fait la rédaction d'un nouveau PEdT qui doit renforcer la communication entre les acteurs puisque les TAPS et leur coordination n'existent plus.

4. Les actions périscolaires et extrascolaires

L'accueil périscolaire : le temps autour de la classe

La Municipalité met en place pour les enfants d'âge maternel et élémentaire de la ville un accueil le matin dans un lieu unique, le centre élémentaire «L'île aux enfants» :

> De 7h à 8h10 pour les enfants de maternelle ;
> De 7h à 8h20 pour les enfants d'élémentaire.

Le soir, ils sont pris en charge par les animateurs à 16h20 pour les enfants de maternelle et à 16h30 pour les enfants d'élémentaire et sont amenés à pied, jusqu'à leurs centres respectifs. Lorsqu'il pleut, les cars municipaux sont mis à la disposition des enfants.
Les accueils périscolaires sont des temps ludiques et éducatifs durant lesquels l'enfant doit se divertir. Les animateurs doivent proposer et participer à des ateliers ou à des jeux avec les enfants, ils sont sous l'autorité du directeur de centre et ont pour obligation de respecter toutes consignes données par lui-même. L'animateur en accueil périscolaire est un relais entre la maison et l'école.
Chaque animateur a un poste attribué toujours par rapport à la même section d'âge.
Les enfants ont accès durant le temps de midi aux restaurants scolaires. La municipalité a exprimé la volonté de faire du temps du midi un temps d'éducation à part entière.
Le temps périscolaire c'est aussi l'aménagement de la pause méridienne. A ce titre, les animateurs des accueils de loisirs mettent en place quotidiennement des activités dans l'école pour que le temps du midi soit un véritable moment récréatif et constructif. A ce titre, la charte de la pause méridienne est fournie en annexe du présent document.

L'accueil extrascolaire : le mercredi et les vacances scolaires

L'accueil de qualité des jeunes enfants aux adolescents devient de plus en plus une préoccupation importante dans les villes.
La préoccupation première des élus est bien de garantir la qualité d'accueil dans ses structures.
L'accueil de loisirs représente véritablement aujourd'hui un troisième pôle dans la vie de l'enfant et du jeune en partenariat avec l'école et la famille. Il est avant tout un lieu d'accueil et un lieu de vie qui a pour mission de contribuer à la création d'un environnement éducatif et ludique autour des enfants et des jeunes.
La municipalité de Gournay-sur-Marne, consciente des besoins de garde actuels des familles, a étendu ces dernières années ses actions en faveur de l'accompagnement des enfants et des jeunes.
L'évolution du mode de vie des jeunes couples et des familles, les difficultés liées au chômage et aux situations familiales difficiles, nécessitent en effet pour les parents de plus en plus d'avoir recours à des services du plus jeune âge à l'adolescence. C'est pour ces raisons que le municipalité est de plus en plus sollicitée, et de ce fait est amenée à développer ses modes de garde collectifs.
Descriptif des différentes activités :

> Les activités sont de tous types (manuelles, d'expression, sportives ou sur thème) liées étroitement au projet éducatif et pédagogique ;
> Les sorties et les activités doivent être complémentaires ;
> Activités manuelles : Bricolage, poterie, peinture, etc ;
> Activités plein air : grands jeux, sortis dans les bois et dans les bases de loisirs, jardinage, etc ;
> Activités bibliothèque : Lecture, écrit, sorties, bibliothèque, etc ;
> Activités sportives et physiques : Jeux pré-sportifs, initiation aux sports (gym, tennis, volley, cheval, poney, etc.) ;
> Sorties au musée, au cinéma, au théâtre, dans des parcs animaliers, expositions, piscine, patinoire, base de loisirs, cueillette...

Les activités, notamment le mercredi, sont construites dans le cadre des projets d'activités pédagogiques. Chaque année, les deux centres choisissent un axe et travaillent autour afin de l'illustrer grâce à de multiples activités très variées. Un spectacle de fin d'année est parfois proposé aux parents, une exposition... Les projets 2017/2018 sont annexés au présent document.
Ci-dessous, les thèmes développés depuis deux ans :

ACM	Année 2016/2017	Année 2017/2018
Les Chenapans	**Axe 1 :** Ouvrir les enfants à la culture à travers les arts graphiques **Axe 2 :** Éducation à la citoyenneté et au respect de l'autre	**Axe 1 :** Ouvrir les enfants à la culture à travers l'évolution des moyens de transport **Axe 2 :** Éducation à la citoyenneté et au respect de l'autre
L'île aux enfants	**Axe 1 :** Ouvrir les enfants à la culture à travers les artistes peintres contemporains **Axe 2 :** Éducation à la citoyenneté et au respect de l'autre	**Axe 1 :** Ouvrir les enfants à la culture à travers la découverte des cultures, des sociétés **Axe 2 :** Éducation à la citoyenneté et au respect de l'autre

FINANCEMENT : La Ville, la CAF, les familles

5 Les actions en direction de la jeunesse

Les séjours

Tous les ans, la Municipalité propose plusieurs séjours :

> Un séjour l'hiver pour deux classes d'âges, avec bien souvent un site unique
> Deux séjours l'été pour trois classes d'âges.

Les séjours font l'objet de marchés publics, les candidats sont sélectionnés selon des critères issus des questionnaires remplis par les parents au terme de chaque séjour. Cela permet de mettre en adéquation le plus possible les besoins et le service rendu. La Municipalité finance le séjour de chaque enfant à hauteur de 20 %. Cette aide oscille donc chaque année entre 80€ et 180€ selon le voyage.

FINANCEMENT : La Ville, les familles.

Les stages ados

Tous les ans, sur chaque période de petites vacances (à l'exception des vacances de fin d'année civile), des stages en direction des adolescents sont organisés par le service des sports, le service éducation-jeunesse et la MPT. Lors de la première semaine, la responsable du service des sports propose des activités sportives et ludiques telles que la piscine, le laser game, le skate park... Lors de la seconde semaine, les enfants sont pris en charge par des animateurs de la Ville au sein de la MPT pour participer à des ateliers (ex : atelier animé par un grapheur) ou vont en dehors de la Ville à la patinoire par exemple. Ces stages ne se déroulent que par demi-journée, les familles doivent s'acquitter d'une cotisation de 30 € pour la semaine complète.

FINANCEMENT : La Ville, les familles.

Deux exemples de flyers relatifs à ces stages figurent en annexe de ce document.

La formation au BAFA

Pendant les vacances de la Toussaint, chaque année, la Ville accueille dans ses locaux l'AREOVEN afin que la formation théorique au BAFA s'y déroule. Les jeunes Gournaysiens, peuvent ainsi s'inscrire à cette formation proche de chez eux, sur un temps où ils sont libres. Le Conseil départemental du 93 apporte une aide financière directement aux participants s'ils en font la demande. Par la suite, les animateurs stagiaires peuvent effectuer leur stage pratique au sein des accueils de loisirs de la Commune. Dans ce cas, la Municipalité a fait le choix de les compter en plus du taux d'encadrement, ils ne remplacent en effet aucun animateur.

FINANCEMENT : La Ville, les familles.

La remise des cartes d'électeurs

Chaque année au mois de mars, le Maire et plusieurs élus remettent aux jeunes majeurs leur carte d'électeur. Cette cérémonie de citoyenneté permet aussi la remise du livret citoyen. Monsieur le Maire lors de son discours rappelle les principes fondamentaux de la République et de la démocratie. Un cocktail clôture ce moment solennel dans la convivialité.

FINANCEMENT : La Ville.

La remise des récompenses aux bacheliers

Fin novembre/début décembre, le Maire et son équipe remettent aux jeunes diplômés ayant obtenu une mention au baccalauréat, toutes séries confondues, une carte cadeau d'un montant qui varie en fonction de la mention :

> Assez bien : 60 €
> Bien : 110 €
> Très bien : 150 €

FINANCEMENT : La Ville.

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité

OBJECTIF(S) PEDAGOGIQUE(S) : apporter un soutien aux collégiens de Gournay-sur-Marne dans la réalisation de leur travail personnel, aide à l'organisation et à l'autonomie face au travail personnel.
L'objectif est également de trouver des bénévoles parmi les adhérents adultes qui pourraient également faire de l'aide aux devoirs, et favoriser ainsi l'intergénérationalité.

DESCRIPTION : Accueil des collégiens de 11 à 16 ans sur deux heures le mercredi et le vendredi après midi. Chaque séance regroupe 10 jeunes maximum. Cette aide ne fonctionne pas pendant les vacances scolaires. Les jeunes s'inscrivent sur période de quatre mois (de novembre à février et de mars à juin) à une des deux séances dans la limite des places disponibles. Chaque inscrit vient avec son travail à faire et son matériel. Pendant une heure, les jeunes peuvent faire leurs devoirs et se faire aider par l'animateur en cas de difficultés. L'animateur regarde l'agenda de l'élève pour définir avec lui les priorités de travail. A la fin de la séance, l'animateur fait un rapide bilan avec chaque élève pour voir ce qu'il a réussi à faire pendant une heure et ce qu'il lui reste à faire chez lui.
La MPT propose de multiples activités à l'attention des jeunes et des séniors en un lieu unique avec par exemple «L'atelier cuisine», «Le jardin partagé», «L'animation rythmique».

FINANCEMENT : La Ville, la CAF, les familles.

La maison des langues à la MPT

La Maison des langues (MDL) est intégrée à la Maison pour tous (MPT). Elle a pour vocation de proposer au sein de la ville de Gournay-sur-Marne des activités linguistiques attrayantes et utiles, axées sur des aspects de civilisation et culture variés. Elle vise à promouvoir une communication pratique et fonctionnelle, avec des apports phonétiques adaptés. L'ensemble des ateliers se déroule à la Maison Pour Tous. Pour l'année scolaire 2017/2018, les ateliers sont les suivants :

LANGUE	TRANCHE D'ÂGE	JOURS	HORAIRES
ANGLAIS	7-8 ans	Mercredi	13h30 à 14h30
	9-10 ans	Mercredi	14h45 à 15h45
	8-10 ans	Mercredi	16h00 à 17h00
	11-15 ans	Lundi	17h15 à 18h15
	Adultes niveau 2	Lundi	18h30 à 20h00
	Adultes niveau 2	Mardi	18h30 à 20h15
	Adultes niveau 2	Mercredi	9h45 à 11h15
	Adultes niveaux 1 et 2	Jeudi	10h00 à 11h00
	Adultes niveau 3	Jeudi	18h30 à 20h00
ESPAGNOL	Adultes niveaux 1 et 2	Mercredi	18h00 à 19h00
	Adultes niveaux 2 et 3	Mercredi	19h00 à 20h00
LANGUE DES SIGNES	Adultes niveau 1 & 2 (à partir de 15 ans)	Mardi	18h30 à 19h30
	Adultes niveau 1 (à partir de 15 ans)	Mardi	19h30 à 20h30

Véritable succès au sein de la Ville, les ateliers se développent d'année en année. Ce développement souffre toutefois de freins financiers.

FINANCEMENT : La Ville, les familles.

Le CMJ

Annoncé lors du dernier comité de pilotage du PEDT en juin 2017, la Municipalité mis en place le CMJ à compter de la rentrée scolaire 2017. C'est dans l'esprit du volet citoyen du PEDT devenu «Projet éducatif de la Ville» que le CMJ a été pensé. L'esprit du projet est résumé ci-dessous :

«*L'idée de la citoyenneté est de permettre à l'enfant d'être acteur et codécideur des règles de vie qui lui sont appliquées. Elle fait référence à la notion d'apprentissage de l'autonomie. [...]*

[...] Puisqu'il s'agit d'impliquer l'enfant ou le groupe d'enfants dans le choix des règles de vie qui lui sont appliquées, de lui permettre de se rendre compte des nécessités et des contraintes collectives. Ainsi, donner la parole aux enfants, fait partie de cet objectif. De ce point de vue, les règles fixées se doivent d'être respectées d'autant mieux que l'on en est garant : (règles valables pour les enfants et les adultes). [...]

[...] On devient citoyen et adulte dans une Ville d'autant mieux qu'on la connaît et que l'on appréhende ce qui se cache derrière ses murs. Donc, donner aux enfants la connaissance des lieux publics, des lieux insolites de leur cité, contribue à les construire et à les enrichir.»

Ouvert aux enfants scolarisés sur la Ville du CM1 à la 4ème, le CMJ permet aux jeunes Gournaysiens élus par leurs camarades de participer pleinement à la vie communale par l'élaboration et la mise en œuvre de projets sur la ville. Pour cela, et en plus de la constitution du Conseil à proprement parlé, quatre commissions sont constituées : cadre de vie, communication, solidarité, animation.

Ces instances constituent un lieu d'échanges où tous les enfants et jeunes de la Ville ont la parole par l'intermédiaire de leurs élus. Le CMJ est donc le moyen idéal de s'initier à la citoyenneté et exercer ses droits et ses devoirs avec, en arrière plan, l'intérêt collectif. C'est aussi un bon moyen pour découvrir le fonctionnement d'une Mairie et de mieux connaitre la Ville.

Les élections ont eu lieu le lundi 20/11/2017, journée Internationale des droits de l'enfant. Les résultats ont été promulgués par M. Le Maire et des élus, dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville, le soir même. Cette journée d'élection a clôturé une période d'information et de dépôt des candidatures (du 18/09/2017 au 26/10/2017) et d'une campagne électorale (du 06/11/2017 au 17/11/2017). Les jeunes élus, au nombre de 12, se sont vu attribuer une écharpe et ont participé à une journée d'intégration le samedi 09/12/2017. Depuis, ils travaillent sur leurs projets tous les mercredis, en Mairie, de 16h à 17h30 (hors vacances scolaires). Le premier travail a été l'ajustement de la charte du CMJ, document qui cadre les règles de fonctionnement de cette nouvelle instance, celle-ci a d'ailleurs été présentée en conseil municipal. Le premier CMJ aura lieu le mercredi 16 mai 2018, en Mairie. Il a pour ordre du jour :

- Présentation des différents projets ;
- Échanges autour de la vie du CMJ et perspectives.

FINANCEMENT : La Ville.

Pour toutes ces actions, de nombreux supports de communication sont utilisés tels que les flyers, le site internet de la Ville, le portail famille, le journal de la Ville, le panneau électronique de la Ville, les panneaux d'affichages de la Commune, le forum des associations en septembre chaque année.

V - CONCLUSION

Accompagner chaque adulte dans sa fonction de co-éducateur, de manière à favoriser la réussite de tous et développer chez les enfants le sentiment de respect, de partage, de citoyenneté, constitue un engagement fort de la commune de Gournay au service de tous. Mais, aussi indispensable soit-il, l'engagement de la commune ne saurait être suffisant. Il convient de mobiliser également l'ensemble de la communauté éducative et du monde associatif.

Cette mobilisation a été effective et se poursuit grâce notamment :

- À une politique de communication accrue auprès de l'ensemble des Gournaysiens et des acteurs intervenant au quotidien auprès des enfants avec notamment la mise en ligne des comptes rendu des comités de pilotage sur le site de la ville et sur le portail famille ; il pourrait être envisagé un logo commun à toutes les actions engagées dans le cadre du PEdT, reconnaissable ainsi par tous ;

- Au développement des partenariats entre les services de la ville qui proposent des activités inter structures mêlant les âges afin de mettre en cohérence les projets petite enfance et jeunesse, sportifs... À ce titre, la place des parents dans chaque projet et dans chaque structure est essentiel ;

- À la recherche permanente de sources de financement pour permettre a réalisation de projets toujours ambitieux.

Annexes du projet :

- Diagnostic du PEDT ;
- Organisation des temps scolaires / périscolaires (livrets d'accueil) ;
- Projet de l'école maternelle du Château ;
- Projet de l'école élémentaire des Pâquerettes ;
- La charte de la pause méridienne ;
- Projet d'activités pédagogiques de l'accueil de loisirs «Les Chenapans» ;
- Projet d'activités pédagogiques de l'accueil de loisirs «L'île aux enfants» ;
- Programmation extra scolaire 2017-2018 Acti'vacances ;
- Projet éducatif du Multiaccueil «Les Petits Poucets» ;
- Projet éducatif du Multiaccueil «Les Minimômes» ;
- Flyers acti'vacances.